Le Premier Ministre

Paris, le 14 JAN. 2022

Monsieur le Député, cher Vincent

Le Gouvernement est convaincu que les trains de nuit constituent une offre de transport adaptée aux enjeux d'aménagement de nos territoires, en particulier de ceux qui souffrent d'un enclavement préjudiciable, tout en répondant aux impératifs écologiques et à une forte demande sociale.

C'est pourquoi le Gouvernement est fermement déterminé à donner aux trains de nuit un nouvel avenir. L'effort d'investissement consacré à leur rénovation dans le cadre du plan de relance, et la mise en service des lignes de nuit Paris-Nice le 20 mai et Paris-Tarbes-Lourdes le 12 décembre dernier en témoignent.

Dans le prolongement de ces initiatives, qui tracent les premiers jalons d'une politique de développement ambitieuse, j'ai le plaisir de vous confirmer la relance du train de nuit entre Paris et Aurillac, d'ici 2 ans.

Au stade des travaux préliminaires qui ont pu être conduits avec les équipes de SNCF Voyageurs, la mise en œuvre de cette nouvelle desserte de nuit pourrait être assurée grâce à la recomposition du train de nuit Paris – Rodez - (Albi) / Toulouse (« l'Occitan »). Le train comprendrait des voitures pour Aurillac qui seraient séparées à Brive-la-Gaillarde. A l'instar de ce qui existe aujourd'hui sur la desserte de Rodez et Albi, une composition de 3 voitures (1 voiture de 1ère classe, 1 voiture de 2nde classe et 1 voiture avec places assises) pourrait accueillir environ 170 voyageurs jusqu'à Aurillac.

Le schéma de desserte, qui reste à préciser, pourrait se traduire par un arrêt aux gares aujourd'hui desservies par les TER, à savoir Puybrun, Bretenoux-Biars, Laval-de-Cère et Laroquebrou.

L'État financera cette desserte dans le cadre de la convention d'exploitation des trains d'équilibre du territoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Très amicalement

Jean CASTEX

Monsieur Vincent DESCOEUR
Député du Cantal
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07